



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE SECTION

Chère adhérente, cher adhérent,

Notre section syndicale SU-UNSA CEGEE tiendra son Assemblée générale (AG) annuelle **mardi 27 mai 2025 à Strasbourg.**

Chaque adhérent à jour de cotisation est invité à y participer, soit en présentiel, soit en visio conférence.

Afin d'organiser la journée et les votes, je te remercie de renseigner le « BULLETIN DE PARTICIPATION » qui porte également la possibilité de donner MANDAT, puis de renvoyer le formulaire au plus tard le 20 mai par courrier électronique à l'adresse su-unsas.gce@syndicat-unifie.net

Conformément aux dispositions réglementaires du Syndicat Unifié-Unsa, l'AG doit procéder chaque année à :

- ⊗ l'élection de :
 - 7 délégués syndicaux
 - 1 délégué syndical central choisi parmi les DS élus
 - 1 trésorier et son adjoint
 - 2 représentants de la section et leurs suppléants à la Comex nationale
- ⊗ la désignation de :
 - 1 représentant syndical au CSE
 - 1 représentant des retraités à la Comex locale
 - la délégation appelée à représenter la section locale à l'AG nationale du Syndicat Unifié-Unsa

Si tu souhaites poser ta candidature sur un ou plusieurs postes, je te remercie de l'exprimer au plus tard le 20 mai via l'adresse électronique : su-unsas.gce@syndicat-unifie.net

L'ordre du jour de l'AG sera le suivant :

- Présentation et vote du rapport d'activité ;
- Examen du rapport de trésorerie de l'année écoulée ;
- Quitus au trésorier de sa gestion ;
- Élections : DS – DSC – Trésorier et adjoint – Représentants Comex nationale ;
- Désignations : Représentant des Retraités à Comex locale – Délégation AG nationale SU-UNSA ;
- Intervention du Secrétariat national
- Questions diverses.

Trajectoire élection CSE 2026-2027

Cette Assemblée générale sera aussi l'occasion pour notre section de se projeter vers le prochain renouvellement du CSE qui devrait intervenir sur fin 2026 / début 2027. Le bureau syndical entend préparer très en amont cette échéance électorale en identifiant dès à présent les adhérents intéressés pour nous accompagner dans cette « aventure » et pouvant envisager de faire partie des listes de candidats que le Syndicat Unifié-Unsa présentera, en techniciens comme en cadres.

En la matière, participer à cette AG n'engage en rien et ne pas y participer n'exclut de rien pour l'avenir. Donc si tu veux en savoir plus sur cette prochaine élection, je t'invite à m'en faire part via l'adresse électronique su-unsas.gce@syndicat-unifie.net. Et si tu peux te rendre disponible le 27 mai, c'est avec plaisir que nous t'accueillerons.

Rappel du Règlement intérieur SU-UNSA National – Article 8

Lors des assemblées générales, les votes sont exprimés par un outil de vote fiable et infalsifiable choisi et mis à disposition par le Secrétariat national.

Les votes par mandats sont autorisés, dans la limite de 2 mandats nominatifs par adhérents présents physiquement ou à distance. Les actifs ne peuvent porter que des mandats d'adhérents actifs, les retraités des mandats d'adhérents retraités.

Cordialement

Cathy BALD
Déléguée syndicale centrale